



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Jeudi 21 mai 2026 à 19h00

A la salle des fêtes de Sury-en-Vaux

Présentation des services des routes du département

M. BILLAUT demande une réunion avec le Département avec pour thématique les routes départementales en cas de crue.

M. CASTELLANO demande ce qu'il en est des travaux entre Bannay et Saint Satur. Les membres du département répondent qu'il n'y a pas d'urgence.

M. ABITBOL précise qu'un arbre est néanmoins déjà tombé. « Attend-on qu'il y ait un mort pour agir ? »

Le département répond que l'évolution de cette portion de route est suivie mais ce n'est pas la seule dans ce cas. Les interventions sont priorisées. Des études sont faites mais « quoi faire et comment le faire ? ». Des travaux ont été réalisés sur la partie supérieure.

M. GAUCHERON souhaiterait que le service des routes travaille davantage main dans la main avec les communes et qu'il y ait plus de concertation en amont des travaux réalisés. Il estime que cela serait source d'économie. Il ajoute que la réfection de voirie se limite souvent à du gravillonnage qui est loin d'être idéal.

Le département répond que le gravillon coûte 3 fois moins cher que l'enrobé ; il s'agit souvent d'une question de moyens.

M. GAUCHERON estime qu'il s'agit de gaspillage financier et que cela ne sert à rien.

M. ABITBOL ajoute que le gravillon est mortel pour les motards. Il ajoute qu'il devrait être limité. Souvent, le gravillon est posé avec plusieurs centimètres d'épaisseur et est très mal balisé. « Ce n'est pas pérenne et c'est mortel ».

Le département répond qu'il a pourtant travaillé avec la fédération des motards en colère sur le sujet.

M. BARBEAU constate un manque de réactivité des services quand ils sont sollicités. Il n'obtient pas de réponses à ses mails ou les réponses sont trop tardives quand des désordres sont signalés.

Le département répond que ces problèmes seront résolus puisque chaque délégué a une plaquette des services et des personnes à contacter. M. BARBEAU répond que c'est pourtant aux adresses mails indiquées dans la plaquette qu'il s'adresse en vain.

M. ARTUR demande comment une commune peut faire déplacer le panneau qui détermine la sortie d'agglomération.

Le département répond que la limite est définie par le code de la route mais l'agglomération correspond par définition à une succession de bâtiments.

Mme CHAMBON demande s'il existe des aides pour la rénovation et l'aménagement de centre-bourg notamment sur la voirie à rénover.

M. FAUROUX indique que dans le cadre de la rénovation du centre bourg de Sens Beaujeu, « un travail parfait a été réalisé en partenariat avec le CIT ».

Une plaquette a été distribuée à tous les membres du conseil communautaire avec les coordonnées des différents services.

Etaient présents :

GODON Patrick, GARNIER Jean-Michel, ABITBOL Thibaud, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, DESPLANCHES Anne-Marie, BILLAUT Jean-Louis, ROUSSET Jean-François, RAIMBAULT Agnès, RUELLÉ Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, SERRES Jean-Pierre, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CHENE Alain, COENT Frédéric, RENAUD François, NOYER Françoise, VIGNERON Eric, VACHER Fabrice, HENDEL André, TRANCHANT Stéphane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, NOEL Patrick, COQUERY Liliane, BERTHIER Clément, PABIOT Laurent, ROUMET Benoit, VERON Carine, TISSIER Hubert, CHARLON Alain, DOISNE Patrick, BOURGEOIS Marion, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, BERTHELOT Aude, CASTELLANO Jean-François, BIGNON Océane, ARTUR Christophe, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Etaient absents excusés :

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. ROUMET Benoit

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. GARNIER Jean-Michel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

I- ACTION SOCIALE

I-1) Remboursement pour un BAFA

M. VAN DER PUTTEN indique que dans le cadre de la délibération 080/2023 du 21 septembre 2023 portant prise en charge d'une partie du dispositif du BAFA auprès de jeunes du territoire, la CDC prend directement en charge la formation de perfectionnement BAFA (deuxième partie du diplôme). La première partie est prise en charge par le jeune.

Un jeune en formation BAFA a commis une erreur dans les démarches administratives : la famille a versé la somme de 346 € directement au centre de formation UFCV, alors que c'était à la communauté de communes de le faire. Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le remboursement de la somme de 346 € auprès de la personne concernée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

I-2) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

Des modifications sont apportées au règlement intérieur des accueils de loisirs communautaires :

- Ajout d'un mode de règlement : prélèvement automatique
- Modification tarif d'un repas ESAT : augmentation à 3.71 € TTC (tarif actuellement en vigueur)
- Augmentation du supplément en cas d'absence non justifiée abusive afin d'éviter les listes d'attente : 15 €
- La possibilité de régler en trois fois les mini camps.

M. ABITBOL demande si les 15€ de supplément pour absence injustifiée seront appliqués dès la première fois ou s'ils le seront au bout de plusieurs fois. M. VAN DER PUTTEN indique que la mesure vise à être dissuasive pour les habitués quand c'est récurrent.

M. CHARLON interroge sur le prix du repas. M. ROUMET ne comprend pas que le tarif du repas ait déjà été décidé. M. PABIOT répond que c'est l'ESAT qui impose ses prix. L'augmentation des repas de l'ESAT était déjà prévue au budget.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs.

II- DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

II-1) Attribution d'une aide à l'immobilier (10 000€) à la SCI DUROCHER CORNILLE (EI CORNILLE) pour l'achat d'un terrain et d'un bâtiment

Mme AUDRY présente la demande d'aide.

Entreprise : EI CORNILLE

Adresse : 16 Les Faizeaux 18240 Savigny-en-Sancerre (Adresse du site concerné par le projet : ZI Les Grands Champs 18240 Belleville-sur-Loire)

Activité : Réparation, maintenance, dépannage et entretien de matériel viticole.

Description du projet : Monsieur Cornille a créé son entreprise de mécanique agricole viticole à Savigny en Sancerre en 2021 avec le soutien de la CDC et d'Initiative Cher. Avant son lancement, il travaillait pour le Domaine FOURNIER à VERDIGNY en tant que mécanicien agricole puis au bout de 2 ans, il a décidé de se lancer. Depuis, son activité s'est très bien développée, réalisant 150 000 € de chiffre d'affaires annuel. Il intervient sur les lieux des clients pour la

réparation du matériel. Il compte sur environ 50 clients, dont 30 à 40 réguliers : une demande importante car seul sur ce secteur.

Les concessionnaires proposent la vente de matériels neufs et non de l'occasion. Aujourd'hui il souhaiterait développer l'activité en proposant de la revente d'occasion de matériels et de pièces. Pour cela il va acquérir avec sa conjointe, Mme DUROCHER Jennifer, via une SCI un terrain (20 000 €) et un bâtiment (135 000 €) à Belleville sur Loire. L'Entreprise louera les locaux directement à la SCI.

Pour développer l'activité, il embauchera Madame DUROCHER courant 2026. Monsieur Cornille gérera la maintenance, la recherche d'engins/pièces d'occasion à acheter (+remise en état) et la revente. Madame Durocher gérera la gestion administrative (facturation/comptabilité) et la gestion logistique (stockage, envoi des commandes).

Décision du comité Initiative Cher : Le 26/02/2026, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier).

Demande de dérogation : Afin de ne pas bloquer l'activité et les investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (20/01/2026) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide).

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Achat du terrain et bâtiment		155 000 €	27/01/2026
Travaux		10 000 €	01/06/2026
Montant total HT prévisionnel du projet		165 000€	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		155 000 €	
		155 000 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Achat terrain + bâtiment	155 000 €	Apport en capital	3 000 €
Travaux	10 000 €	Apport en CC	1 000 €
Frais de Notaire	13 200 €	Prêt bancaire	170 000 €
		Financements publics (préciser)	
Trésorerie	5 800 €	- Aide à Immo	10 000 €
Total dépenses	184 000 €	Total ressources	184 000 €

La SCI DUROCHER CORNILLE est éligible à une aide de 10 000€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 26/02/2026.

La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 11/05/2026 concernant la demande d'aide à l'immobilier pour la SCI DUROCHER CORNILLE.

Il est demandé au Conseil Communautaire de donner du 21/05/2026 de donner un avis concernant l'octroi d'une aide à l'immobilier (10 000€) à la SCI DUROCHER CORNILLE (EI CORNILLE) pour l'achat d'un terrain et d'un bâtiment.

M. LEJUS demande qui est financé : l'entreprise individuelle ou la SCI ? « Qui fait l'activité ? » Ce n'est pas la structure qui exerce l'activité qui est financée mais la SCI répond M. PABIOT.

Mme AUDRY ajoute que le plafond des aides à l'immobilier a déjà été revu à la baisse.

Le conseil communautaire approuve l'aide à 2 abstentions (M. COENT et M. FLEURIET) et 48 voix pour.

II-2) Attribution d'une aide TPE (5 000€) pour la EI LE PETIT BURON dans le cadre la reprise du « VIEUX BURON » et de l'achat de matériels professionnels

Mme AUDRY présente la demande d'aide :

Entreprise : EI PELLETIER LAURIE

Adresse : La Rêche 18300 VINON

Activité : Vente de fromage et charcuterie sur les marchés.

Description du projet : Madame PELLETIER souhaite vendre des fromages sur les marchés et à la ferme de son conjoint Monsieur HENNE.

Elle reprend dès octobre 2025 les marchés du Vieux Buron qui a vendu son fonds de commerce à une autre personne qui ne souhaitait pas maintenir les marchés de Saint-Satur et de Cosne sur Loire. Elle va reprendre ces marchés et avoir un point de vente à Vinon.

Pour lancer son activité, elle a besoin d'acquérir du matériel, notamment un véhicule adapté à la vente sur les marchés et du matériel de découpe.

Décision du comité Initiative Cher : Le 26/03/2026, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier.

Demande de dérogation : Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (30/09/2026) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Matériels professionnels	6 000 €	Auto-financement	2 000 €
Véhicules	17 500 €	Prêt bancaire	50 000 €
Frais de création	1 000 €		
Stock de départ	5 000 €	Financements publics (préciser)	
		- Initiative cher	4 940 €
Trésorerie	32 440 €	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	61 940 €	Total ressources	61 940 €

La EI PELLETIER LAURIE est éligible à une aide de 5 000€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 26/03/2026.

La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 11/05/2026 concernant la demande d'aide TPE pour la EI PELLETIER LAURIE.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'aide TPE de 5 000€ pour la EI LE PETIT BURON dans le cadre de la reprise du « VIEUX BURON » et de l'achat de matériels professionnels.

II-3) Attribution d'une aide TPE (5 000€) pour la création de Pompes Funèbres de Mr Christian JOLY et pour l'achat de matériels professionnel

Entreprise : SARL POMPES FUNEBRES JOLY CHRISTIAN

Adresse : 8 route des Fouchards 18240 Boulleret

Activité : Création de pompes funèbres à Boulleret. L'activité consiste à accompagner et prendre en charge les familles dans l'organisation complète des obsèques. Elle comprend l'accueil et le conseil aux familles, la préparation et la création de cérémonies personnalisées, civiles ou religieuses, ainsi que l'organisation d'inhumations ou de crémations selon les volontés du défunt et de ses proches. La prestation inclut également la préparation du défunt (toilette, habillage et mise en bière) ainsi que l'ensemble des démarches administratives nécessaires auprès des différents organismes tels que les mairies, les crématoriums, les cimetières ou les lieux de culte afin d'assurer le bon déroulement des obsèques. L'activité comprend aussi les prestations liées aux cimetières, la gravure et à la marbrerie funéraire, notamment les travaux de cimetière, la construction de caveaux, la pose de monuments funéraires, la gravure sur monument ou plaque ainsi que les opérations d'inhumation et d'exhumation. L'objectif est d'offrir aux familles un accompagnement complet, respectueux et personnalisé dans toutes les étapes liées aux obsèques.

Description du projet :

Depuis son plus jeune âge, Monsieur JOLY connaît les différents postes dans le domaine des pompes funèbres. Son père a travaillé depuis 30 ans dans l'entreprise FRELAT à Saint Gemme en tant que marbrier. En 2011, l'entreprise était en recherche d'un assistant conseiller, et par le biais de son père, il le rejoint comme marbrier. C'est ainsi qu'il a pu découvrir le milieu des pompes funèbres et toucher à tous les postes pour devenir maître de cérémonie ; il a obtenu son diplôme en 2012. Il était important pour lui de continuer cette activité. N'ayant pas eu la possibilité de reprendre l'entreprise dans laquelle il exerçait, il a décidé de monter sa propre entreprise sur la commune de Boulleret. Pour la création, il a besoin d'aménager tout le local et investir dans un véhicule adapté pour déplacer les défunts. Une embauche d'un marbrier en CDI à temps plein est prévue courant 2026.

Décision du comité Initiative Cher : Le 23/04/2026, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Matériels professionnels	6 698 €	Apport en capital	1 000 €
Véhicules	51 500 €	Apport en CC	1 000 €
Frais de création	2 000 €	Prêt bancaire	152 350 €
Travaux	47 650 €	Financements publics (préciser)	
Mobilier	2 500 €	- Initiative cher	15 000 €
Trésorerie	64 000 €	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	174 350 €	Total ressources	174 350 €

La SARL POMPES FUNEBRES JOLY CHRISTIAN est éligible à une aide de 5 000€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 26/04/2026.

La Commission Développement Economique a demandé un ajournement le 11/05/2026 concernant la demande d'aide aide TPE (5 000€) pour la création de Pompes Funèbres de Mr Christian JOLY et pour l'achat de matériels professionnel.

L'objectif est d'avoir plus d'informations concernant la pérennité et l'utilité de l'ouverture d'une nouvelle entreprise de pompes funèbres sur le secteur avant de pouvoir présenter ce dossier au Conseil Communautaire.

M. PABIOT demande de sursoir dans l'attente de renseignements complémentaires qui sont nécessaires à l'étude du dossier.

M. BILLAUT indique qu'il ne comprend pas la démarche car il a assisté au comité d'Initiative Cher composée de professionnels et notamment d'un comptable : le comité a donné un avis favorable. « On juge de la pérennité et de l'utilité de l'entreprise, c'est la première fois que je vois ces critères ! Ce n'est pas à nous de juger de l'utilité. Pour un restaurant, on ne se pose pas la question. »

Pour M. CHARLON « on empêche les jeunes de travailler ».

M. BILLAUT ajoute que M. JOLY est jeune et qu'il a une fille qui est passionnée par ce métier qu'elle rêve d'exercer. « Comment peut-on juger ?! » M. BILLAUT invite les membres du conseil communautaire à relire la charte de l' élu local.

M. CHARLON ajoute que la position de la commission l'a choqué.

Mme CHAMBON précise que M. Joly va travailler seul et sous-traiter. « L'investissement est important pour lui. Le projet paraît fragile. »

M. BILLAUT rappelle que la commission n'a rendu qu'un avis.

M. BERTHIER précise que le financement n'est pas validé. Comme beaucoup de dossiers au moment de la délibération lui répond-on.

Mme NOYER ajoute que le règlement des aides aux entreprises stipule qu' « on ne devait pas entrer en concurrence ».

M. BILLAUT s'insurge : « si c'est le cas, alors on revient en arrière sur beaucoup de dossiers. Nous sommes dans un système libéral avec la liberté d'entreprendre. Quand une entreprise s'installe à Cosne, on ne se pose pas la question. »

Mme NOYER ajoute que le manager de commerces a rencontré l'entreprise Mobasser à Boulleret mais pas l'entreprise Frelat à Ste Gemme. Mme AUDRY ajoute quant à elle qu'elle n'a pas voulu le faire car elle ne se sentait pas légitime.

Mme AUDRY précise que la décision d'ajourner le sujet a plutôt pour but de protéger M. Joly. « Quand on donne des aides, c'est en fonction de l'accord des banques. La commission propose, le conseil dispose. »

M. BILLAUT remarque qu'à contrario, si le conseil communautaire émet un avis favorable, l'entrepreneur arrive plus fort auprès des banques.

M. BERTHIER estime que le dossier ne devrait pas être ajourné.

Mme AUDRY rappelle qu'effectivement, certains dossiers ont déjà été stoppés au niveau de la commission. « les mots « pérennité » et « utilité » ont été mal choisis.

M. ABITBOL constate que le conseil vient d'attribuer une aide à la fromagère alors qu'il existe d'autres fromagers sur le territoire.

M. KATITSCH précise que M. Mobasser devrait cesser prochainement son activité.

M. PABIOT propose finalement de voter.

M. BERTHIER remarque « si le dossier passe au vote, alors la commission ne sert à rien ! »

M. ABITBOL ne comprend pas la démarche : « si le dossier est ajourné, pourquoi est-il présenté ce soir ? »

M. PABIOT ajoute qu'assez de temps a été perdu, le dossier est ajourné.

III- INSTITUTIONS

III-1) Désignation des délégués à l'EPIC

M. BARBEAU rappelle que l'office de tourisme du Grand Sancerrois est constitué sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Cet établissement est dirigé par un comité de direction composé de 22 élus titulaires et 22 suppléants et de 7 représentants socio professionnels issu des collèges des différentes filières.

A ce titre, il est nécessaire de délibérer pour élire les 12 élus titulaires et 12 élus suppléants parmi les délégués communautaires.

Un mail a été envoyé pour demander aux conseillers communautaires qui souhaitent être candidats pour siéger à l'EPIC de se présenter.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de ne pas voter à bulletin secret

Titulaires

Stéphane TRANCHANT, Brigitte CHOTARD, Julien BARBEAU, Valérie CHAMBON ,Benoit ROUMET, Thierry BONNIN, Bruno VAN DER PUTTEN, François RENAUD, Christian DELESGUES, Christophe ARTUR, Frédéric COENT, Jean-Louis BILLAUT

Suppléants

Clément BERTHIER, Régine AUDRY, Antoine FLEURIET, Marion BOURGEOIS, Aude BERTHELOT, Océane BIGNON, Jean-François CASTELLANO, Laurent FAUROUX, André HENDEL, Michel KATITSCH, Patrick GODON, Alain CHENE

Les conseillers communautaires sont élus à l'unanimité.

M. PABIOT ajoute que les représentants auront un rôle d'une importance stratégique car la CDC verse environ 500 000 € à l'office de tourisme. La taxe de séjour collectée s'élève à plus de 150 000€, ce qui représente un très grand nombre de nuitées. Le tourisme a un coefficient multiplicateur sur le territoire.

III-2) Désignation des délégués au CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action social (CIAS) avait pour objet principal la gestion du foyer logement à Vailly sur Sauldre. Cette structure a été fermée en novembre 2024. Il reste à gérer le volet administratif pour la gestion des agents restant en surnombre placés auprès du Centre de Gestion. Un budget a été voté en février mais il reste des démarches administratives à suivre sur les prochaines années. Le CIAS est composé de 8 membres élus et 8 membres nommés représentant les associations familiales, de personnes âgées, en situation de handicap...

Un mail a été envoyé aux élus pour solliciter les candidatures au sein du CIAS.

M. PABIOT rappelle que le personnel a été transféré au Centre de Gestion mais des factures pourraient encore arriver.

M. PABIOT précise qu'il y aura peu de réunions.

Les délégués communautaires suivants sont élus à l'unanimité au sein du CIAS :

Françoise NOYER, Régine AUDRY, Agnès RAIMBAULT, Antoine FLEURIET, Olivier GAUCHERON, Bruno VAN DER PUTTEN, Patrick NOEL, Christophe ARTUR

III-3) Constitution de la CAO

Il est nécessaire d'élire les membres de la CAO qui est composée :

- Du président
- De 5 membres titulaires
- De 5 membres suppléants

Un mail a été aussi envoyé pour demander les candidatures de titulaire et suppléant.

Les membres de la CAO élus sont :

Titulaires : M. GARNIER Jean-Michel, Mme MARIX Marie-France, Mme RAIMBAULT Agnès, M. VIGNERON Eric, M. GODON Patrick

Suppléants : Mme DESPLANCHES Anne-Marie, M. DELESGUES Christian, Mme CHOTARD Brigitte, M. PELE Jean-Yves, M. GAUCHERON Olivier

IV- URBANISME

IV-1) Avis sur le projet de centrale agrivoltaïque au sol à Myennes

M. RENAUD rappelle qu'une demande de permis de construire pour une centrale agrivoltaïque, située sur la commune de Myennes, le long de l'A77, a été déposée par « Centrale PV France ». En tant que territoire voisin, il est demandé au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire d'émettre un avis sur ce dossier.

Le projet concerne la réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol sur structures trackers inclinées de 0 à +/- 60°, orientées est/ouest et d'une hauteur maximale de 4.66m. Il se situe sur la commune de Myennes, sur une emprise clôturée totale de 12,48ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend les équipements suivants :

- 1 poste de livraison, d'une surface de plancher de 13m² et d'une hauteur de 2,3m - RAL 6005 vert mousse ;
- 1 poste de transformation, d'une surface de plancher de 28,5m² et d'une hauteur de 3,5m - RAL 6005 vert mousse ;
- 1 clôture grillagée à piquets métalliques de 2m de haut - RAL 6005 vert mousse ;
- 4 portails battants à deux vantaux, de 5m de large et de 2m de haut - RAL 6005 vert mousse ;
- 1 citerne de 120 m³ - RAL 6005 vert mousse.

L'ensemble des documents nécessaires à l'analyse du dossier est consultable sur le lien drive suivant : <https://drive.google.com/drive/folders/1iutWlBvvr3NURgNkvTB-sHaljIP7hd04?usp=sharing> .

La Communauté de Communes est invitée à se prononcer sur ledit projet.

Mme BERTHELOT demande à qui a été cédé le terrain. C'est EDF. Elle ajoute qu'elle a cherché les informations sur la production annuelle du projet. Le projet a une production annuelle estimée à 7050Mwh/an, soit 2600 équivalents consommation électrique annuelle (en nombre d'habitants). Selon Mme BERTHELOT, Les 2600 avancés ne correspondent pas à la production annuelle pour faire vivre 2600 personnes mais à des unités ; ce qui correspondrait à 7.5 personnes à l'année sans chauffage ni eau chaude et sanitaires.

Mme BERTHELOT indique que si ça correspond à 2600 personnes, c'est pour une seule journée.

M. BERTHIER demande quelle était la position de la CDC sur les autres projets ?

M. PABIOT indique que la CDC n'est pas toujours consultée, seulement si on estime qu'il peut y avoir un impact pour notre territoire. Mais de manière générale, la CDC suit l'avis de la commune, s'il n'y a pas d'impact pour la CDC.

M. PABIOT trouve curieux qu'EDF alerte sur une surproduction qui a un impact sur les réacteurs.

M. ROUMET pense que des zones commerciales devraient d'abord être couvertes avant de faire de l'agrivoltaïque.

M. PABIOT rappelle aux anciens élus que l'état leur avait demandé de travailler sur les zones d'accélération d'énergie renouvelable. Ce travail a nécessité un énorme travail sur plusieurs années. Personne n'a jamais obtenu de compte-rendu. Les postes sources pour accueillir ces énergies ne sont pas dimensionnés.

M. PABIOT appelle à la prudence avec ces vendeurs de rêves car même en étant éligible, il n'est pas toujours possible de se raccorder et à quel coût.

M. ABITBOL explique que RTE et ENEDIS se font retoquer par l'Europe pour rétention. « Ce sont les développeurs qui payent le raccordement au poste-source. Chaque développeur paye le raccordement en fonction du nombre de km. Un développeur qui a un projet réserve à l'avance une capacité future de raccordement sur le poste source sans être certain que le projet se fera. Aujourd'hui, tout le monde peut signer un contrat avec des loyers mensongers auprès d'un agriculteur. On ne peut avoir en agri-voltaïsme, qu'un revenu complémentaire. Il existe une réservation foncière alors que les projets ne se font pas, empêchant d'autres projets: »

Par 17 abstentions (BARBEAU, DELESQUES, GODON, FLEURIET, CHENE, HENDEL, TRANCHANT, ROUMET, DOISNE, FAUROUX, BERTHELOT, ARTUR, GAUCHERON, CHOTARD, AUDRY, PABIOT), 9 voix contre (BILLAUT, RUELLE, ROUSSET, SERRES, BERTHIER, TISSIER, BOURGEOIS, BIGNON, CHARLON) et 24 voix pour, le Conseil Communautaire émet un avis favorable au projet de centrale agrivoltaïque au sol à Myennes.

Questions diverses

Culture

- Spectacles de rue

Mme CHOTARD indique que la CDC organise des spectacles de rue à Boulleret les 1^{er} et 2 juin. Des spectacles différents sont proposés selon les niveaux des élèves : « l'imaginaire de Monsieur Pierre » et « Virils » des Barjes. Une représentation tout public aura lieu le mardi 2 juin à 19h30.

- Bourges capitale européenne de la culture

Mme Chotard présente le projet : « En fin de mandat précédant nous avons commencé à réfléchir en petit comité sur un projet que nous pourrions proposer à toutes les communes du territoire qui se déroulerait en 2028 pour faire écho à tous les événements qui se préparent et nous associer ainsi à cette année particulière et prestigieuse.

Au tout début le groupe était constitué de Maud Poussière pour l'office de tourisme, Véronique Clément associée à Valérie Chambon, Karine Véron et moi-même.

Nous avons réfléchi à ce que pourrions proposer qui serait accessible à chaque commune de notre territoire et assez vite nous nous sommes mis d'accord sur une expo photos. Nous avons donc associé Pierre Mérat qui pourrait faire les photos qui seront exposées au cœur de nos villages et hameau. Nous avons intitulé ce projet TRESORS CACHES. Pierre se rendra dans chaque commune, il vous rencontrera, vous exprimerez vos envies et il fera les photos sur les sujets que vous souhaiterez. Chaque commune a un patrimoine singulier culturel, architectural ou artistique. Ce peut être en rapport avec un métier (un savoir-faire), un événement, un élément architectural, un arbre remarquable, un chemin creux, un paysage. On a convenu qu'on éviterait les photos de vignes un peu trop convenues. L'idée est plutôt de mettre en valeur ce qui ne s'offre pas à la vue immédiate du public. Ces photos devront être faites ce 2^{ème} semestre 2026 et les 3 1^{ers} trimestres 2027.

A notre avant dernière réunion nous avons invité Clémence Piquard qui a créé MOUNE STUDIO pour nous aider sur la partie promotion du projet : telle que la réalisation d'un livret, d'affiches et de flyers.

Le livret serait composé d'une page double par commune : 1 page pour présenter la commune et 1 page pour une des photos qui auront été réalisées.

Le coût d'une photo se situera entre 250 et 500€ probablement, la partie communication serait prise en charge par la CDC.

Libre à chaque village de définir combien de photos il désire. Les photos auront un format de 1 x 1.5m.

Pour avancer sur la communication et avoir une idée du prix d'un livret, il nous faut savoir si toutes les communes suivront. Chaque village doit s'il le peut donner son envie ou non de nous suivre dans ce projet avant la fin juin.

Donc comme nous sommes tous appelés à faire un conseil municipal le 5 juin si vous pouviez tous présenter cette proposition et nous faire un retour sur l'avis de votre équipe, je vous en remercie dès à présent.

Si parmi vous des élus souhaitent se rapprocher de l'équipe organisatrice, vous êtes les bienvenus.

Ce projet s'inscrit certes dans la dynamique de Bourges 2028 mais c'est également un projet fédérateur pour l'ensemble des communes de la plus petite à la plus grande.

Nous déposerons un dossier pour le CRI mais sans réel espoir d'obtenir des fonds mais nous souhaitons être identifiés, labellisés.

Ce projet est éligible au PACT et nous allons solliciter également des fonds LEADER.

La CDC devra avancer les fonds et refacturer aux communes participantes le coût des panneaux avec la prise de vue. »

Mme CHAMBON ajoute que le projet est fédérateur. Les communes peuvent choisir 1 ou plusieurs photos

Réunions

M. PABIOT rappelle que la conférence des maires aura lieu le 3 juin avec les agents à Verdigny.

Le prochain conseil aura lieu le 18 juin.

CLI : M. BAGOT, conseiller départemental a déposé des documents de la CLI pour chaque commune. Il précise que beaucoup de communes font partie du périmètre de sécurité.

21h10, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.